

TABLEAU DES DÉPENSES ADMISSIBLES À UNE ACTIVITÉ DE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL

Personnel syndiqué et non syndiqué

DURÉE	SITUATIONS	HÉBERGEMENT	REPAS	TRANSPORT	STATIONNEMENT	AUTRES FRAIS
1 JOUR	À l'intérieur du CIUSSS	N/A	N/A	Admissible	Admissible	Non admissibles : Boissons alcoolisées, téléphones personnels, location de films
	Moins de 150 km (ex : St-Hyacinthe)		Admissible : repas du dîner si n'est pas fourni par l'organisme dispensant la formation			
	Plus de 150 km du lieu de travail (ex : Sherbrooke, Québec)	1 nuit maximum 150\$ / nuit taxes incluses*	<ul style="list-style-type: none"> • 1 déjeuner • 1 dîner • 2 soupers 			
2 JOURS	À l'intérieur du CIUSSS	N/A	N/A	Admissible	Admissible	Non admissibles : Boissons alcoolisées, téléphones personnels, location de films
	Moins de 80 km du lieu de travail	N/A	Admissible : repas du dîner si n'est pas fourni par l'organisme dispensant la formation			
	Entre 80 km et 150 km du lieu de travail	1 nuit maximum 150\$ / nuit taxes incluses*	<ul style="list-style-type: none"> • 1 déjeuner • 2 dîners • 1 souper 			
	Plus de 150 km du lieu de travail (ex : Sherbrooke, Québec)	2 nuits maximum 150\$ / nuit taxes incluses*	<ul style="list-style-type: none"> • 2 déjeuners • 2 dîners • 3 soupers 			

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Durée formation hors-Québec	Évaluation cas par cas	
Remboursement des dépenses (pièces justificatives obligatoires)	L'employé a 1 mois, suite à la tenue de l'activité pour soumettre sa demande de remboursement au service – Développement des talents et simulation - DRHCAJE	
Tarifification des dépenses admissibles (tarifs en vigueur selon la circulaire du MSSS et selon l'AMT)	Transport	Voiture : 0,59\$ / km à partir du lieu de travail Autobus, autocar, train : sur présentation de pièces justificatives
	Allocation quotidienne	7,75\$ lors d'un coucher dans un établissement hôtelier 22,25\$ lors d'un coucher chez un parent ou un ami
	Repas	Déjeuner : 13,75\$ dîner : 18,90\$ souper : 28,50\$

Ce présent tableau est à titre indicatif seulement, sous réserve de l'application des dispositions des conventions collectives.

*ou analyse du marché approuvée par le supérieur immédiat.